

Distr.  
LIMITEE

TD/B/40(2)/L.2/Add.3  
27 avril 1994

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Quarantième session,  
Deuxième partie  
Genève, 18 avril 1994

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
SUR LA DEUXIEME PARTIE DE SA QUARANTIEME SESSION

Rapporteur : M. Marcel Van der Kolk (Pays-Bas)

Additif

POINT 3 : CYCLE D'URUGUAY

<u>Orateurs</u> :	Présentation par le Directeur	Canada
	Argentine	Japon
	Egypte (pour le Groupe africain)	Chine
	Malaisie (pour le Groupe asiatique)	Indonésie
	Australie	Uruguay
	Chili	Fédération de Russie
	Roumanie	Jamaïque
	Suède (pays nordiques)	Commission européenne (pour l'Union européenne)

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 6 mai 1994 à la

Section d'édition de la CNUCED

Bureau E.8106

Télécopieur : 907 0056

Téléphone : 907 5654

## Chapitre I

### FAITS NOUVEAUX ET QUESTIONS QUI, DANS LE CADRE DES NEGOCIATIONS D'URUGUAY, INTERESSENT PARTICULIEREMENT LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Pour examiner ce point, le Conseil disposait d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Analyse et évaluation des Négociations d'Uruguay en particulier dans les domaines intéressant les pays en développement, ainsi que de leurs répercussions sur le système commercial international".

2. Le 22 avril 1994, le Directeur général adjoint du GATT, M. Jesus Seade, a traité, devant une réunion informelle du Conseil du commerce et du développement, des incidences de la signature de l'Acte final du Cycle d'Uruguay à Marrakech (Maroc), le 15 avril 1994. Il a en outre répondu à des questions posées par les délégations du Bangladesh, du Canada, du Chili, de la Chine, du Costa Rica, de la Zambie et de la Communauté européenne.

#### Examen en séance plénière

3. Présentant ce point et la note du secrétariat (TD/B/40(2)/CRP.1), le Directeur de la Division du commerce international a dit que l'Acte final du Cycle d'Uruguay renfermait des accords qui transformaient profondément le système commercial international pour faire face aux défis et aux possibilités d'une économie mondiale de plus en plus globalisée. Sur certains points, cependant, les résultats complets du Cycle n'étaient pas encore connus, car les négociations se poursuivaient, en particulier sur des secteurs névralgiques de services et sur le mode de livraison des services par des personnes physiques, où d'importantes questions économiques étaient en jeu.

4. Le Directeur a déclaré que les pays en développement avaient apporté à la réussite du Cycle une contribution notable qui avait eu pour effet de réduire sensiblement la flexibilité dont leurs gouvernements disposaient dans la conception de leurs politiques de développement, ainsi que dans leur utilisation des instruments de politique commerciale, pour favoriser leur développement et leur compétitivité dans le commerce international, en même temps qu'ils avaient adopté des politiques d'ajustement axées sur l'exportation. Les pays en développement avaient accepté des disciplines multilatérales rigoureuses en consolidant leurs taux de droit, en souscrivant aux accords sur les mesures non tarifaires et en acceptant des disciplines multilatérales dans les domaines nouveaux où les pays développés étaient le mieux placés pour en tirer des avantages économiques immédiats. Bien que

les niveaux de protection restent élevés sur quantité de biens et services dont l'exportation intéressait les pays en développement, beaucoup de ces pays seraient à même de profiter des avantages potentiels des Accords du Cycle d'Uruguay, en particulier des réductions tarifaires, de la suppression progressive du régime discriminatoire régissant le commerce des textiles et des vêtements, des disciplines améliorées dans le commerce des produits agricoles, du renforcement de la clause de sauvegarde. Mais le principal avantage qu'ils en tireraient était que les risques de pressions bilatérales et d'action unilatérale à leur encontre seraient moindres, avantage qui se matérialiserait uniquement si les grands pays commerçants respectaient véritablement les engagements multilatéraux qu'ils avaient acceptés dans l'Acte final. De plus, si une évaluation d'ensemble des résultats du Cycle faisait apparaître des déséquilibres dans les avantages qui en résultaient, il faudrait y remédier par une action appropriée, y compris par un surcroît de préférences commerciales, d'aide au développement et d'allègement de la dette.

5. Les résultats du Cycle d'Uruguay traçaient un cadre institutionnel permettant de gérer des relations commerciales d'une complexité grandissante dans une économie mondiale plus compétitive et plus intégrée. L'Acte final était un labyrinthe de mécanismes d'examen, de clauses de sauvegarde spéciales, de prescriptions en matière de notification, de seuils, de points de déclenchement, d'obligations de mise en oeuvre, de comités et de groupes de travail, ainsi que de programmes en vue d'examens et de négociations futurs. De là découlait le futur programme de travail de l'OMC. De nombreux pays en développement rencontreraient de graves difficultés dans les domaines de la capacité institutionnelle, de la mise en valeur des ressources humaines et de la gestion de l'information. En fait, leur aptitude à défendre leurs intérêts demeurerait un sujet préoccupant, car certains, dont les pays les moins avancés, risquaient d'avoir à assumer des obligations multilatérales onéreuses et à faire face à un renchérissement des produits alimentaires et de la technologie importés, sans avoir les moyens de transformer les possibilités élargies d'accès aux marchés en avantages économiques. Il fallait concevoir des programmes efficaces de coopération technique de nature à surmonter ces nouvelles difficultés, ainsi que des mécanismes communs pour partager les charges et exploiter les occasions découlant de la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay. La CNUCED, par ses débats, ses analyses et ses programmes de coopération technique, avait pu contribuer à la définition

des intérêts des pays en développement et à leur participation effective au Cycle. A partir de son mandat plus net et renforcé, y compris dans le domaine de l'interdépendance des questions commerciales, financières et monétaires et du développement durable, elle était prête à contribuer à l'élaboration de politiques mondiales cohérentes et à faire jouer aux pays en développement un rôle plus marquant dans le système commercial international.

6. A la Réunion ministérielle de Marrakech, un certain nombre de suggestions avaient été formulées et le Comité préparatoire pourrait les examiner. Il serait bon qu'elles fassent l'objet d'un dialogue constructif et d'une analyse rigoureuse, afin de déterminer les questions présentant un intérêt pour les pays en développement et d'en évaluer les incidences pour leur commerce et leur développement. L'expérience du Cycle d'Uruguay avait démontré la nécessité de ce travail intensif de formation d'un consensus pour mettre au point une position commune avant de commencer à négocier des engagements susceptibles d'application. Conformément à l'Engagement de Carthagène, la CNUCED pouvait jouer un rôle important au niveau du Conseil du commerce et du développement et de ses organes subsidiaires dans la formation de ce consensus et pour l'intégration effective des pays en développement dans l'économie mondiale.

7. Le représentant de l'Argentine a dit que l'adoption de l'Acte final du Cycle d'Uruguay signifiait la consolidation du multilatéralisme par l'adoption d'un nouvel ensemble de règles et son extension à des domaines auxquels les disciplines multilatérales ne s'appliquaient pas jusque-là. Les termes de l'Accord permettaient de faire un pas vers la réduction des droits de douane dans le secteur industriel et de couvrir plus largement le secteur agricole, le secteur tertiaire et les mesures d'investissement liées au commerce. L'accord sur les divers codes regroupait toute une série de règlements, rendant le commerce international transparent et supprimant tout caractère discrétionnaire et unilatéralisme. L'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires avait une grande importance, car, pour la première fois, il permettait de recourir à une autorité multilatérale dans les cas où les exportations de produits agricoles faisaient l'objet de mesures sanitaires qui étaient arbitraires ou fondées sur des preuves scientifiques contestables. La création d'une véritable Organisation mondiale du commerce était l'un des aspects positifs de la conclusion du Cycle. Le nouveau mécanisme de règlement des différends était particulièrement réussi, bien que la crédibilité

du système tout entier dépende du respect et de l'application intégrale des décisions qu'il prendrait. Quant à l'inclusion du commerce et de l'environnement dans le programme de travail de l'OMC, le représentant a exprimé l'espoir que des progrès seraient réalisés dans ce domaine délicat et qu'il serait reconnu que la pauvreté était la cause principale de la dégradation du milieu naturel dans les pays en développement. Il était impossible de résoudre un problème aussi complexe par des sanctions commerciales ou des mesures d'une valeur économique douteuse.

8. Selon lui, le grand défaut des résultats du Cycle était l'absence de corrélation entre la contribution des pays en développement à la libéralisation du commerce et les nouvelles possibilités commerciales résultant des offres faites par les pays industriels. Le Cycle d'Uruguay avait une autre lacune importante : la portée limitée des accords conclus dans le secteur agricole, dans lequel les résultats étaient loin de répondre aux aspirations de l'Argentine. Le représentant y voyait le premier pas d'un retour au protectionnisme agricole. Il était particulièrement important d'étendre, sans trop tarder, les engagements pris dans ce secteur.

9. La délégation argentine avait encore un sujet de préoccupation : l'absence de résultats concrets en faveur des pays les moins avancés, pour lesquels une libéralisation plus poussée du commerce mondial signifiait des possibilités moindres de bénéficier d'un traitement spécial ou préférentiel. Il importait donc que la communauté internationale mette en place des mécanismes appropriés pour aider ces pays à trouver le chemin du développement.

10. Quant aux travaux futurs de la CNUCED par rapport aux Accords du Cycle d'Uruguay, le représentant a dit que la première responsabilité essentielle de la CNUCED était de procéder à une évaluation des résultats et des engagements, du point de vue des intérêts des pays en développement. Pour ce qui est de l'effritement des marges préférentielles et des limitations croissantes appliquées dans certains schémas du SGP, il a exprimé l'avis que, lors de l'examen du SGP en 1996, les pays donneurs de préférences devraient s'efforcer de compenser ces effets négatifs en élargissant la gamme des produits couverts et en simplifiant les schémas, avec une transparence accrue et des revenus effectivement transférés aux pays bénéficiaires. Il considérait aussi qu'il fallait imprimer un élan au deuxième cycle de négociations entre pays en développement dans le cadre du système global de préférences commerciales

entre eux. Enfin, il a mis en évidence le travail effectué par la CNUCED dans le domaine de l'environnement, du commerce et du développement. Il s'agissait d'un travail analytique utile qui devrait se poursuivre dans un cadre institutionnalisé tel qu'un groupe de travail spécial créé à cette fin.

11. Le porte-parole du Groupe africain (Egypte) a dit que les résultats des sept années et demie écoulées de négociations du Cycle d'Uruguay ouvriraient une ère nouvelle dans la coopération économique internationale. Quelques-uns craignaient toutefois que certaines questions en suspens ne menacent le succès du système commercial international et le développement soutenu des pays africains, en particulier, et des pays en développement, en général.

L'assistance technique, les apports financiers et l'accès aux marchés étaient décisifs pour que l'Afrique s'intègre à nouveau dans l'économie mondiale.

12. Les effets générateurs de commerce du Cycle d'Uruguay seraient menacés par les intérêts étroits d'industries en perte de vitesse. Un ajustement structurel sectoriel devait être opéré à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement pour que l'économie mondiale continue à fonctionner. Toute autre formule retarderait le bénéfice à tirer d'une économie libérale par des formes nouvelles de protectionnisme et de mesures restrictives qui aggraveraient les problèmes structurels et entraveraient l'amélioration des niveaux de vie et des taux de croissance, en particulier dans les pays en développement. L'unilatéralisme et l'application extraterritoriale des règlements écologiques devraient cesser après la création du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC. Tous les différends concernant le commerce et l'environnement devraient être immédiatement déférés au mécanisme de règlement des différends sous les auspices de l'OMC. Le représentant pensait qu'il n'y avait pas de contradiction entre le maintien d'un système commercial ouvert et non discriminatoire, d'une part, la protection de l'environnement et la promotion du développement durable, de l'autre.

13. Une autre menace au nouveau système commercial multilatéral venait de la proposition visant à y inclure des normes de travail et des clauses sociales. Cette proposition équivaldrait à admettre le protectionnisme et, qui plus est, par des voies détournées. Elle irait aussi à l'encontre du mandat de l'OIT dont les conventions devraient être appliquées sans aucun lien avec le commerce.

14. Le représentant espérait que les accords commerciaux régionaux n'auraient pas pour effet de détourner des courants commerciaux ou de faire perdre des débouchés, ce qui serait contraire aux intérêts des pays non participants. Il craignait aussi qu'une libéralisation partielle du commerce dans l'agriculture n'ait des répercussions négatives sur la balance des paiements des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et, plus précisément, sur l'économie des pays africains. La position des produits de base agricoles sur le marché mondial était faussée par la résistance généralisée et prolongée des pays développés à l'ajustement structurel dans l'agriculture. Il était indispensable que la décision ministérielle de la Conférence de Marrakech relative aux mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme soit appliquée en collaboration avec les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales de financement afin de trouver une compensation pour les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires.

15. La dégradation des termes de l'échange de nombreuses économies africaines, dont les exportations consistaient essentiellement en produits primaires, était appelée à s'accroître dans une situation où la hausse des prix de leurs importations s'accompagnerait de la baisse constante des prix de leurs exportations de produits primaires.

16. Autre facteur qui restait capital pour maintenir l'harmonie entre les politiques macroéconomiques et les politiques commerciales : la stabilité des taux de change dans les pays en développement. La liaison entre les affaires commerciales, monétaires et financières et leur rôle dans l'allégement de la dette et l'atténuation de la pauvreté avaient une énorme importance pour la période à venir et méritaient de retenir davantage l'attention aussi bien à l'OMC qu'à la CNUCED.

17. La mise en oeuvre de l'Acte final du Cycle d'Uruguay aurait probablement pour effet l'effritement de la plupart des schémas de SGP des pays développés. Il convenait donc d'adapter ces schémas de manière à compenser les résultats des réductions escomptées de droits de douane. Le représentant a suggéré que la CNUCED aide les pays africains à recenser, du point de vue analytique et technique, les difficultés et les possibilités qui se présenteraient à eux du fait du Cycle d'Uruguay, surtout en ce qui concernait les schémas de SGP. Il a fait en outre valoir qu'il fallait examiner les relations entre le système commercial et les politiques d'immigration; l'interaction des politiques commerciales et des politiques financières et monétaires, y compris la dette;

les marchés de produits de base; le commerce international et le droit des sociétés; la création d'un mécanisme de compensation pour l'effritement des préférences; les liens entre le commerce, le développement, la stabilité politique et l'atténuation de la pauvreté; enfin, les mesures commerciales unilatérales ou extraterritoriales.

18. Le porte-parole du Groupe asiatique (Malaisie) a dit que, étant donné l'industrialisation rapide qui se déroulait en Asie, la plupart des pays de la région s'intégraient dans le système commercial multilatéral et attendaient avec intérêt de profiter des avantages du Cycle d'Uruguay, surtout en matière d'accès aux marchés de biens et de services. La grande réalisation du Cycle d'Uruguay avait été la création de l'OMC, qui contribuerait à un système commercial multilatéral renforcé, régi par des règles commerciales plus transparentes et prévisibles. Il ne fallait pas oublier que l'acceptation des termes de l'Acte final par de nombreux pays en développement signifiait qu'ils avaient dû accepter de lourds engagements.

19. Avec l'OMC et son mécanisme intégré de règlement des différends, il n'y avait maintenant plus de raison pour certains pays de recourir à des voies bilatérales pour régler des problèmes commerciaux ou d'engager des actions unilatérales comme celles qui découlaient de l'article Super-301.

20. Il convenait aussi de noter que le Cycle d'Uruguay avait incité quelques grands pays comme la Chine à envisager de souscrire aux règles commerciales multilatérales. L'adhésion de la Chine à l'OMC apporterait une contribution positive au commerce international et était vigoureusement appuyée par le Groupe asiatique.

21. Passant à la tâche immédiate de l'OMC qui était de veiller à ce que les résultats soient mis en oeuvre conformément aux règles et disciplines, procédures et délais prévus dans les divers Accords du Cycle d'Uruguay, le représentant a souligné que la mise en oeuvre de toutes les concessions et de tous les engagements dans les délais fixés était extrêmement importante pour que les pays en développement recueillent les avantages escomptés, en particulier en ce qui concerne les textiles, l'agriculture et les biens industriels.

22. Il a fait valoir en outre que le programme de travail de l'OMC devrait se limiter au champ d'action et au mandat de cette organisation. La question du commerce et de l'environnement avait été acceptée comme élément de ce programme de travail, mais il était prématuré de décider que l'environnement

serait un thème permanent à l'OMC. Pour veiller à ce que la protection de l'environnement ne serve pas d'obstacle déguisé au commerce, il fallait s'assurer que les objectifs de la libéralisation du commerce et du développement durable seraient solidaires. Le Groupe asiatique attendait avec intérêt des études, des analyses et des données techniques de la CNUCED sur le sujet.

23. Exprimant les graves préoccupations des pays en développement devant des questions récemment soulevées telles que les normes de travail et les clauses sociales, le représentant a dit que le Groupe asiatique n'était pas certain des motivations réelles qui se dissimulaient derrière les initiatives pour faire traiter ces questions à l'OMC. Les pays ne devraient pas étendre à l'excès les compétences de l'OMC. Les tentatives de justifier le "caractère apparenté au commerce" de ces questions extrinsèques ne dissipait pas les craintes et les doutes des pays en développement au sujet de nouvelles formes de protectionnisme.

24. Dans l'esprit de Carthagène et dans l'intérêt d'un système multilatéral renforcé, le Groupe asiatique croyait que la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay devait aboutir, pour le commerce, à des conditions plus stables, plus sûres et plus prévisibles, fondées sur des marchés ouverts et des règles renforcées. Il ne fallait pas assigner à l'OMC un programme surchargé, la tâche prioritaire étant d'assurer le lancement de cette organisation, de consolider le système multilatéral et d'appliquer effectivement les résultats du Cycle d'Uruguay.

25. Pour beaucoup de pays en développement, la libéralisation continuerait même après le Cycle d'Uruguay. Ces mesures et l'ajustement structurel qui aurait lieu seraient plus efficaces s'ils s'accompagnaient de politiques plus ouvertes et tournées vers l'extérieur de la part des grands pays industrialisés, notamment avec des débouchés élargis dans le commerce de services. Le Groupe asiatique comptait bien sur un accroissement des possibilités de commerce et d'investissement pour tous les pays au lendemain du Cycle d'Uruguay.

26. Le Groupe asiatique souhaitait aussi une extension du rôle de la CNUCED et de son programme d'assistance technique, en même temps que du Centre du commerce international CNUCED/GATT, aux fins suivantes : suivre les avantages/incidences du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement,

en particulier pour les PMA; évaluer et recommander comment les pays en développement pourraient en retirer plus d'avantages et mieux exploiter l'ouverture des marchés (la promotion des exportations et la participation du CCI seraient décisives dans ces efforts); aider les pays en développement pour les travaux analytiques et la coordination en ce qui concerne les problèmes du commerce et de l'environnement; faire connaître et mieux comprendre d'autres sujets d'actualité que les pays développés avaient évoqués dans la conduite de leurs relations internationales - par exemple les droits de l'homme et normes internationales de travail - et examiner comment ils se répercutaient sur le commerce et le développement des pays en développement.

27. Le représentant du Chili a déclaré que la conclusion du Cycle d'Uruguay améliorerait peut-être de façon globale le commerce international, mais que les résultats en étaient médiocres pour de nombreux pays en développement, voire inexistantes pour certains. Son pays jugeait satisfaisantes la réduction des droits de douane et la suppression d'un certain nombre de mesures non tarifaires dans le secteur agricole. L'intégration du secteur des textiles représentait un grand progrès, quand bien même les résultats n'en seraient mesurables que dans quelques années. Ce qui pouvait passer pour un véritable succès, c'était la mise en place de disciplines qui renforçaient le système commercial multilatéral. En particulier, la consolidation du mécanisme de règlement des différends était importante pour les petits et moyens pays. D'une manière générale, la création de l'Organisation mondiale du commerce donnerait une vigueur nouvelle au système commercial multilatéral.

28. En ce qui concerne la situation des pays les moins avancés, le représentant a dit que la communauté internationale devrait essayer de leur trouver une compensation économique, car ils n'avaient pas réussi à obtenir des avantages. Il considérait que cette tâche, complémentaire des Accords de Marrakech et de la création de l'OMC, devrait être effectuée à la CNUCED. En conséquence, il importait de renforcer les ressources humaines et économiques de la CNUCED. Ces mécanismes compensatoires pourraient se dégager d'une analyse, d'un dialogue, de consensus et de négociations dans les divers ressorts de la compétence de la CNUCED. Cette interaction des éléments économiques et sociaux pouvait offrir le type d'aide que le Cycle d'Uruguay n'apportait pas à de nombreux pays en développement.

29. Quant aux fonctions respectives de la CNUCED et de l'OMC, le représentant a dit qu'il fallait les considérer comme des rouages complémentaires du

système multilatéral des Nations Unies. Parmi les domaines possibles de complémentarité, il a mentionné les activités relatives au commerce et à l'environnement. Dans ce domaine, l'OMC serait appelée essentiellement à empêcher les critères écologiques de se transformer en obstacles au commerce, tandis que la CNUCED devrait les aborder du point de vue du développement économique des pays en développement. La concurrence internationale apparaissait comme un autre champ d'action complémentaire. A cet égard, l'OMC devrait négocier des accords visant à préserver la libre concurrence à l'intérieur du système commercial international, cependant que la CNUCED, à travers son programme sur les pratiques commerciales restrictives, devrait pouvoir analyser et réaliser un consensus en vue d'empêcher les politiques nationales de concurrence de porter atteinte au commerce international. Les deux institutions devraient analyser comment raccorder le système commercial international aux fonctions monétaires et financières des institutions de Bretton Woods. Enfin, le représentant a dit que le Chili considérait que les problèmes du travail ne devraient être traités ni à la CNUCED ni à l'OMC, puisqu'ils étaient du ressort d'une institution spécialisée, l'OIT.

30. La représentante de l'Australie s'est félicitée de l'heureuse conclusion du Cycle d'Uruguay, les négociations commerciales multilatérales les plus vastes et les plus approfondies qui aient jamais eu lieu. Elle en a mis en évidence les résultats ci-après : i) les règles du système commercial multilatéral étaient devenues plus effectivement applicables à l'agriculture et au textile; ii) les réductions de droits de douane sur les produits industriels étaient les plus considérables effectuées jusqu'alors; iii) de nouvelles règles pour la protection de la propriété intellectuelle et pour le commerce des services avaient été négociées; iv) les règles régissant à peu près tous les aspects du commerce avaient été améliorées et des procédures de règlement des différends plus automatiques avaient été mises en place. De l'avis de la représentante, les résultats du Cycle d'Uruguay pouvaient parfaitement améliorer la croissance économique et le bien-être de tous les pays, développés, en développement ou en transition.

31. Certains pays estiment peut-être qu'ils avaient moins profité que d'autres du Cycle d'Uruguay, mais, à plus longue échéance, tous trouveraient leur intérêt dans la contribution dynamique qu'un régime commercial international plus stable et plus libéral apporterait à la croissance

économique mondiale. La représentante estimait que les pays en développement, en particulier, tireraient profit non seulement des nouvelles disciplines sur l'agriculture et les textiles, mais aussi du caractère de plus grande certitude qui serait imprimé globalement aux politiques commerciales nationales à travers l'Organisation mondiale du commerce. Le fait que les pays en développement avaient joué un rôle beaucoup plus actif et apporté une contribution plus grande dans ces négociations que dans les cycles précédents tenait à ce que chacun reconnaissait les bienfaits d'une intégration effective de tous les pays dans le système commercial international, y compris dans la structure contractuelle des engagements et disciplines du GATT et de l'OMC.

32. Les résultats du Cycle d'Uruguay comprenaient des dispositions permettant d'aider les pays en développement pendant des périodes de transition et, en particulier, un traitement différentiel à plus long terme pour les PMA. Non seulement ce traitement était consigné dans les textes, mais encore il était mis en évidence dans une décision ministérielle et implicite dans le délai supplémentaire laissé aux PMA pour soumettre leurs listes à l'OMC.

33. La conclusion du Cycle d'Uruguay avait lancé un nouveau cycle perpétuel de négociations. Des négociations sur les services allaient commencer sans tarder et l'accord sur l'OMC comportait un calendrier de négociations futures dans d'autres domaines. En outre, le Comité préparatoire de l'OMC commencerait immédiatement à discuter de questions clefs de mise en oeuvre pour l'OMC, y compris d'autres questions qu'il conviendrait d'ajouter à son programme. Une question relativement nouvelle était celle du commerce et de l'environnement, qui ferait l'objet d'échanges de vues continus à l'OMC dans le cadre du programme de travail convenu. Elle avait un intérêt mondial et exigeait une analyse approfondie de ce qui pourrait être fait à l'OMC et de ce qui serait plus opportunément traité ailleurs dans le système international, en particulier à la CNUCED. La représentante a suggéré que les pays essaient d'analyser les questions objectivement aussi bien à l'OMC qu'à la CNUCED, en évitant le double emploi et en veillant à ce que le débat ne devienne pas un facteur de dissension.

34. Le rôle dynamique des pays en développement au GATT était un aspect important du changement survenu dans l'environnement économique et institutionnel international, qui comprenait la réorientation de la CNUCED. La représentante a fait valoir la nécessité de recenser, dans la foulée du Cycle d'Uruguay, les questions qu'il serait peut-être particulièrement utile

d'examiner à la CNUCED, compte tenu de sa capacité analytique et de sa vocation d'instance unique pour la formation d'un consensus global.

35. Le représentant de la Roumanie a dit que la récente conclusion du Cycle d'Uruguay à Marrakech était un événement majeur sur la scène économique internationale. Les résultats du Cycle devraient nettement améliorer les conditions d'accès aux marchés, stimuler les investissements et accélérer la croissance économique mondiale. La Roumanie avait participé pleinement aux négociations, malgré les difficultés qu'elle rencontrait dans sa transition vers une économie de marché. En vue d'assurer son intégration dans l'économie mondiale, elle avait consolidé 100 % de son tarif douanier, pris des engagements précis dans le domaine des services et adopté des mesures autonomes de libéralisation. Le représentant espérait que les résultats du Cycle d'Uruguay permettraient à son pays d'élargir son accès aux marchés des biens et des services et empêcherait ses exportations d'être la cible de mesures arbitraires. La CNUCED devrait aider les pays en développement et les pays en transition à profiter pleinement des résultats des négociations. Le représentant considérait en outre que la CNUCED devrait préparer le terrain en vue des négociations sur de futurs problèmes commerciaux.

36. Le représentant de la Suède, parlant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège, Suède), a qualifié les Accords du Cycle d'Uruguay d'événement le plus important survenu dans le commerce international ces dernières années. Les accords supprimeraient des obstacles considérables au commerce, renforceraient les règles et consolideraient le cadre contractuel du commerce. L'OMC aurait un grand nombre de nouveaux membres, dont beaucoup de pays en développement, ce qui faciliterait et élargirait le commerce international, accroîtrait l'efficacité et l'emploi à l'échelle mondiale et augmenterait les revenus.

37. Malgré les gains impressionnants attendus, pour l'économie mondiale et pour le PNB des pays en développement, de la mise en oeuvre des dispositions relatives à l'accès aux marchés, la transaction ne se soldait pas par l'égalisation, puisque la notion de "pays en développement" recouvrait des différences profondes de dimensions, de performance économique, de degré de développement, de structure commerciale et de niveaux de vie. Les pays en développement n'en profiteraient pas tous dans les mêmes proportions, mais tous y gagneraient, surtout à long terme. Le représentant a souligné que les accords renfermaient des dispositions prévoyant un traitement spécial

et différencié, y compris des obligations moindres, des délais de mise en oeuvre plus longs et une assistance technique pour les pays en développement, ainsi que des engagements encore plus flexibles pour les pays les moins avancés. Il y avait aussi une décision prévoyant le calcul des effets négatifs possibles des résultats du Cycle d'Uruguay sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires. Le représentant a souligné le regain de confiance qui émanait de l'issue positive du Cycle d'Uruguay et a fait observer qu'un échec aurait déclenché une évolution négative entraînant des pressions protectionnistes accrues et des menaces de mesures unilatérales et protectionnistes préjudiciables à toutes les parties.

38. L'objectif prioritaire était maintenant d'assurer l'application rapide et fidèle des résultats des négociations et de faire fonctionner l'OMC. Petits pays tributaires de leur commerce extérieur, les pays nordiques connaissaient la valeur de règles juridiquement obligatoires. Un système normatif multilatéral vigoureux était d'un extrême intérêt pour eux aussi bien que pour les pays en développement. La CNUCED n'avait rien perdu de son importance et les pays nordiques l'appuyaient vivement dans son rôle de promoteur de consensus dans le domaine du commerce et du développement, la tâche essentielle consistant à définir ce qu'elle devrait faire pour aider les pays en développement à tirer pleinement parti des nouvelles possibilités offertes.

39. Le représentant du Canada a dit que les pays en développement avaient incontestablement joué un rôle de premier plan dans les négociations du Cycle d'Uruguay, beaucoup plus que dans tous les cycles précédents. L'importance de ce rôle apparaissait d'un bout à l'autre des textes issus des négociations. L'intégration échelonnée des textiles et des vêtements dans le champ d'action de l'OMC, les dispositions transitoires spéciales incorporées dans beaucoup des dispositions de l'Acte final et les engagements consignés dans des textes tels que l'Accord général sur le commerce des services d'entamer un processus de libéralisation progressive, témoignaient de l'ascendant déterminé et résolu des pays en développement.

40. Le secrétariat de la CNUCED avait justement noté l'importance énorme, pour les pays développés comme pour les pays en développement, des règles et disciplines multilatérales renforcées insérées dans tous les textes de l'Acte final, qu'il s'agisse de domaines plus traditionnels ou de domaines

nouvellement couverts par l'OMC. D'aucuns avaient soutenu que ces disciplines nouvelles allaient imposer aux pays en développement une charge trop onéreuse et que leur souveraineté serait restreinte de manière inadmissible puisqu'ils devraient choisir leurs orientations nationales dans le cadre de ces nouvelles règles. De l'avis du représentant, cependant, les pays avaient tous cédé une parcelle de leur souveraineté nationale afin de profiter de la stabilité et de la sécurité qui découleraient d'un système normatif renforcé de commerce multilatéral. La solution de rechange à une évolution vers des règles multilatérales plus rigoureuses aurait été de courir la chance de négocier un accès aux marchés avec des partenaires commerciaux souvent plus puissants et plus forts. Le mécanisme de règlement des différends intégré de l'OMC devrait apporter aux petits et moyens pays commerçants la protection nécessaire pour défendre leurs intérêts commerciaux nationaux contre les pressions bilatérales de partenaires commerciaux beaucoup plus puissants.

41. Un certain nombre de pays en développement avaient fait part de leurs préoccupations, notamment quant aux conséquences pour ces pays d'une érosion des possibilités d'accès aux marchés à des conditions préférentielles et aux effets nocifs qui pourraient s'exercer sur quelques-uns des pays les moins avancés importateurs nets de denrées alimentaires. Même s'il était incontestable que certaines marges préférentielles seraient réduites à la suite du Cycle d'Uruguay, ces réductions seraient contrebalancées par l'abaissement accéléré des obstacles tarifaires pour toute une série de produits, tels que les métaux, les produits minéraux, le bois, la pâte à papier, le papier, les textiles et les vêtements, ainsi que pour des produits agricoles présentant un intérêt pour de nombreux pays en développement, notamment le café, le thé, le cacao, le sucre, les fruits et légumes, les graines oléagineuses, etc. Ces nouvelles possibilités d'accès aux marchés faisaient plus que compenser l'effet d'un rétrécissement des marges préférentielles. De l'avis du représentant du Canada, les responsables des politiques économiques et commerciales nationales devaient se demander si l'existence de systèmes de préférences n'avait pas contribué à détourner des ressources économiques vers des domaines caractérisés par un moindre avantage comparatif.

42. En outre, les mesures de réforme des politiques de soutien aux exportations de produits agricoles s'échelonnaient sur une période de transition de six ans. Il ne fallait pas oublier que l'effet

d'un renchérissement des denrées alimentaires sur la production vivrière intérieure serait probablement d'accroître le volume de cette production, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des importations de vivres. Enfin, les participants au Cycle d'Uruguay avaient eux-mêmes pris en considération les préoccupations légitimes des pays les moins avancés et des pays importateurs nets de produits alimentaires dans une décision spéciale figurant dans l'Acte final, qui fixait d'importants objectifs pour l'octroi d'une aide alimentaire, la fourniture de produits alimentaires de base à titre de don et l'aide au développement agricole, ainsi que la possibilité d'une assistance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale pour le financement des importations commerciales de produits alimentaires.

43. S'agissant du régionalisme, les autorités canadiennes étaient convaincues que les mécanismes commerciaux régionaux, pour peu que leur objectif soit d'élargir les possibilités d'échanges et non de fermer les marchés, pouvaient grandement contribuer au fonctionnement d'un système multilatéral solide et stable.

44. Le représentant du Japon a estimé que l'application des mesures convenues dans le cadre du Cycle d'Uruguay se traduirait par une nette amélioration de l'économie mondiale grâce à l'expansion des échanges. La participation universelle des pays en développement à ce cycle de négociations dénotait le rôle important qu'ils jouaient désormais dans le commerce mondial. Ces pays, y compris certaines nations asiatiques connaissant un développement économique spectaculaire, étaient à présent de plus en plus nombreux à considérer l'expansion du commerce comme un élément essentiel du développement économique, d'où leurs efforts de libéralisation des échanges et l'accent mis sur des politiques propres à renforcer leurs capacités d'exportation.

45. L'établissement de règles dans de nouveaux secteurs, tels les services, les droits de propriété intellectuelle et les mesures concernant les investissements et liées au commerce, était un des résultats notables du Cycle d'Uruguay. Une réglementation efficace assurerait la stabilité des transactions sur ces marchés, permettant aux pays en développement d'y jouer un rôle actif dans les années à venir.

46. L'un des autres résultats marquants tenait à l'affermissement du système commercial multilatéral par la mise en place de normes en matière de règlement des différends ou par l'interdiction des mesures relevant de la zone grise

telles que la limitation volontaire des exportations et les initiatives unilatérales. Tant la stabilisation du système commercial que le renforcement des mesures correctives dans le cas de différends servaient les intérêts des pays en développement. Les pays développés tout comme ceux du monde en développement s'efforceraient d'agir d'une façon qui ne soit pas incompatible avec ces règles en matière du commerce.

47. De l'avis du représentant du Japon, la CNUCED devait, dans ses travaux futurs, s'employer à nouer des relations constructives et complémentaires avec l'OMC en améliorant son aptitude à servir de cadre à des débats d'orientation. La CNUCED devrait également promouvoir ses activités de coopération technique dans les domaines où elle pouvait tirer parti des compétences qu'elle avait acquises, et ce en concertation avec l'OMC et le CCI, afin que les pays en développement puissent tirer profit au maximum des résultats du Cycle d'Uruguay.

48. Le GATT étant à son sens une instance se prêtant à l'élaboration et à la mise en oeuvre de règles dans le secteur du commerce et la CNUCED un organe d'approfondissement des débats de politique sur les enjeux du développement, le représentant a estimé que cette dernière était plus que jamais appelée à aborder de nouvelles questions liées au commerce, débouchant sur des recommandations de principes destinées à faciliter le développement des pays en développement. Aussi fallait-il que son secrétariat et l'OMC collaborent et s'évertuent à la revitaliser.

49. Pour le représentant de la Chine, la création de l'Organisation mondiale du commerce aurait un important retentissement sur la structure du commerce mondial et le développement économique de tous les pays. Elle aurait pour effet de dynamiser l'économie mondiale et de dopper les échanges, les investissements, la création d'emplois et la croissance économique partout dans le monde.

50. Même si l'Accord final du Cycle d'Uruguay englobait un large éventail de questions, il ne représentait pas un tout équilibré et les intérêts des pays en développement n'avaient pas été suffisamment pris en compte. Tel était le cas en particulier en ce qui concernait les mesures tarifaires et non tarifaires, où les objectifs de réduction pour les produits qui intéressaient au plus haut point le commerce d'exportation des pays en développement n'avaient pas été atteints. Les importateurs nets de denrées alimentaires devraient payer plus cher leurs importations vivrières.

L'on n'avait pas enregistré d'améliorations sensibles dans l'accord sur l'accès aux marchés dans le secteur des services, s'agissant de la circulation des personnes physiques. En outre, les pays en développement avaient souscrit de nouvelles obligations sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC); ils avaient également subi un préjudice pour ce qui était des marges commerciales préférentielles.

51. Par conséquent, la délégation chinoise était d'avis que le Comité préparatoire de l'OMC devrait d'urgence s'employer à remédier à ce déséquilibre et mettre en oeuvre de bonne foi les résultats du Cycle d'Uruguay. Il fallait aussi établir les mécanismes compensatoires et de suivi nécessaires pour faire en sorte que les pays en développement continuent de bénéficier d'un traitement différencié et plus favorable.

52. Tout en constatant qu'un grand nombre de pays en développement avaient pris une part active aux négociations et apporté d'importantes contributions en adoptant un large éventail de mesures de libéralisation des échanges en vue de l'expansion du commerce international, le représentant de la Chine a estimé que les pays en développement devraient bénéficier de possibilités accrues de participer effectivement et dans des conditions d'égalité au futur système commercial multilatéral. L'OMC devrait avoir une composition globale plus large, incluant des pays et des régions dotés de systèmes économiques différents et se trouvant à différents stades de développement. Elle devait également répondre pleinement aux besoins des pays en développement.

53. S'agissant des rôles respectifs de la nouvelle Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED, il était nécessaire de veiller à la complémentarité de ces deux organisations. Au cours des 30 dernières années, la CNUCED avait apporté des concours marquants à la définition des principes régissant les relations économiques et commerciales internationales et les négociations commerciales multilatérales. Il était à espérer que cette organisation, conformément à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et à l'Engagement de Carthagène, continuerait de jouer un rôle actif en vue de fournir des contributions supplémentaires.

54. Le représentant de l'Indonésie a estimé que le dénouement positif du Cycle d'Uruguay permettrait aux pays en développement de participer pleinement aux processus décisionnels à l'échelon international et ouvrirait à leurs exportations un plus large accès aux marchés des pays industrialisés.

Les pays en développement eux-mêmes, occupés à transformer leurs stratégies de développement, s'étaient évertués, au prix de sacrifices considérables, à réaliser leur part du "contrat" dans le processus de développement. Le représentant a fait état en particulier de la charge que représentaient les nouvelles obligations à assumer dans des secteurs tels que les droits de propriété intellectuelle et les services. Cependant, les pays en développement avaient accepté l'Accord du Cycle d'Uruguay, car ils étaient convaincus que la croissance économique mondiale et la prospérité globale, de même que les perspectives de développement des pays du tiers monde, dépendaient à terme de l'ouverture et de l'équité du système commercial international. Les pays développés devaient néanmoins leur rendre la pareille s'ils voulaient que les pays en développement puissent mener à bien leurs mesures d'ajustement structurel et de libéralisation. Il ne fallait pas que les réformes engagées par ces derniers soient contrecarrées par les politiques obtuses de pays développés, qu'il s'agisse d'unilatéralisme, de protectionnisme, d'une réduction des transferts de ressources financières et de capitaux ou de la limitation des flux de technologie. Dans le monde d'aujourd'hui, caractérisé par une interdépendance croissante, l'intégration des nations et la globalisation, le pluralisme politique et la libéralisation économique du monde en développement pouvaient très bien connaître un cuisant échec s'ils n'étaient pas étayés par un effort des pays développés tendant à instaurer et à préserver un environnement économique global propice au développement. Il incombait à tous, collectivement, de faire en sorte que les intérêts et les préoccupations de l'ensemble des pays en développement soient pris en compte dans cet ordre mondial en mutation.

55. Il fallait écarter les nouvelles formes de protectionnisme ayant un caractère discriminatoire envers les exportations originaires des pays en développement afin de ne pas entraver la participation pleine et entière de ces pays au nouveau système commercial multilatéral. La libéralisation des politiques commerciales des pays en développement devait être payée de retour en leur permettant de poursuivre leur développement social et économique. Le principe du traitement différencié et plus favorable devait être strictement respecté. Il fallait aussi une détermination politique plus grande de la part de tous les pays pour que l'Organisation mondiale du commerce puisse jouer un rôle majeur dans la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay. Le représentant a exprimé l'espoir que ce nouvel organisme

serait effectivement le gardien d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, ainsi que le garant des droits des partenaires commerciaux les plus faibles contre les agissements arbitraires et unilatéraux des puissants, sans être submergé par les polémiques.

56. La CNUCED, quant à elle, avait un rôle important à jouer en contribuant à établir un système multilatéral d'échanges à la fois équilibré et équitable dont ses membres puissent tirer parti, tout en remédiant aux éventuels effets négatifs exercés sur les pays en développement dans des secteurs précis tels que les services et les droits de propriété intellectuelle. Il fallait également que la CNUCED et les partenaires commerciaux développés offrent des concours techniques.

57. Rappelant les objectifs de la Déclaration de Punta del Este, le représentant de l'Uruguay a fait observer que, pour les pays en développement, l'issue du Cycle d'Uruguay était telle que certaines de leurs exigences n'avaient pas pu être satisfaites d'emblée et que les résultats n'étaient pas à la hauteur de leurs espérances. Néanmoins, les engagements pris constituaient une étape constructive dans le renforcement du système commercial international. Et surtout, les négociations avaient débouché sur la création de l'Organisation mondiale du commerce, qui constituait un cadre permettant de prendre en considération les aspirations légitimes de ses membres, notamment les espoirs et les impératifs auxquels ce Cycle de négociations n'avait pas répondu.

58. Bien entendu, certains des résultats des négociations s'étaient avérés positifs, en particulier l'accès aux marchés et la libéralisation de ces derniers, ainsi que l'élimination des distorsions des échanges dans le secteur agricole - d'une importance particulière pour l'Indonésie - tout comme les processus en matière de tarifs et l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. Même si ces résultats ne répondaient pas pleinement aux attentes de l'Indonésie, ils constituaient un pas dans la bonne direction au regard de la situation actuelle. L'accord sur l'agriculture était un point de départ pour la réforme et la rationalisation des politiques agricoles, dont découleraient de nouvelles possibilités pour les producteurs efficaces sur les marchés internationaux. L'Indonésie accordait une grande importance à l'engagement consistant à contribuer au processus de réforme et de libéralisation. L'accord sur les textiles revêtait également un intérêt

particulier pour le pays et celui sur les services était essentiel pour régler le commerce dans ce secteur extrêmement dynamique. Le fait d'adopter d'un commun accord un mécanisme efficace de règlement des différends constituerait une garantie contre l'application de mesures unilatérales par les partenaires commerciaux les plus puissants. Le représentant a instamment demandé à tous les participants d'honorer les obligations qu'ils avaient contractées et d'affermir leurs engagements à l'égard de la libéralisation des échanges. Ces points devaient être considérés comme des priorités dans l'ordre du jour de l'OMC.

59. Concernant les travaux de la CNUCED sur la suite à donner aux Accords du Cycle d'Uruguay, le représentant a fait état de trois tâches prioritaires. La première consistait à évaluer les aspects quantitatifs des résultats du Cycle dans l'accès aux marchés et l'effet du démantèlement des subventions dans l'agriculture; la seconde était de recenser les possibilités commerciales offertes aux pays en développement; enfin, il fallait s'employer à préparer les pays en développement à participer pleinement aux futures négociations sur des questions telles que le commerce des produits agricoles, ainsi que les relations entre le commerce et l'environnement.

60. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que l'aboutissement du Cycle d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce constituaient des événements marquants de l'histoire récente de l'économie mondiale. A long terme, tous les participants au commerce international tireraient profit des résultats du Cycle d'Uruguay. Il espérait que les principes de libre-échange et de concurrence équitable, reconfirmés par les Accords du Cycle d'Uruguay, conduiraient logiquement à l'expansion d'un commerce mutuellement avantageux entre les pays, et ainsi au renforcement des économies nationales et de l'économie mondiale dans son ensemble.

61. L'objectif de la Fédération de Russie était de participer à part entière à l'Organisation mondiale du commerce. Toutefois, étant devenue "participant associé" au cours de la dernière phase seulement du Cycle d'Uruguay, la Fédération de Russie n'avait malheureusement pas pu participer au processus de négociation proprement dit, et donc en partager avec les autres pays toutes les difficultés et les réalisations. Elle souhaitait néanmoins le renforcement du système commercial multilatéral, dont elle entendait faire bientôt partie. Pour être véritablement intégrée à l'économie mondiale, il lui fallait nécessairement devenir membre de l'OMC. Cette adhésion à l'OMC contribuerait

considérablement à accélérer et à approfondir les réformes de marché dans le pays, grâce à l'expérience accumulée par le GATT. Ce serait aussi un événement d'importance pour d'autres pays. Dans des conditions d'équilibre raisonnable des droits et des obligations, la Fédération de Russie offrirait un vaste marché de biens, de services et d'investissement. Ses obligations en tant que membre de l'OMC seraient une garantie supplémentaire de stabilité et de prévisibilité de ses relations commerciales et d'accès à ses marchés de biens et de services.

62. Le processus d'accession de la Fédération de Russie au GATT/OMC en était encore à ses débuts. En février 1994, elle avait soumis au secrétariat du GATT un mémorandum sur son régime de commerce extérieur, et la première réunion du Groupe de travail sur l'accession de la Fédération de Russie au GATT devrait avoir lieu au début de l'automne 1994. Dans ce contexte, elle avait beaucoup à faire pour adapter sa législation et ses pratiques de commerce extérieur aux règles et disciplines du GATT et aux Accords du Cycle d'Uruguay. L'expérience d'autres pays à cet égard était intéressante et utile. Le représentant escomptait également que le secrétariat de la CNUCED contribuerait à ce processus par un projet PNUD/CNUCED de coopération technique d'appui à l'adhésion de la Fédération de Russie au GATT.

63. Le représentant de la Jamaïque a dit que la conclusion du Cycle d'Uruguay constituait un résultat remarquable, débouchant sur la possibilité d'instaurer un système commercial multilatéral élargi et renforcé qui répondrait aux besoins de la communauté commerciale internationale dans des conditions de plus grande prévisibilité de la concurrence. Le caractère global de l'"engagement unique" consacré dans l'Acte final témoignait de la confiance de la communauté internationale dans le multilatéralisme et dans le potentiel de croissance et de dynamisme de l'économie mondiale. La participation sensiblement plus large de pays en développement au Cycle d'Uruguay qu'à d'autres précédents cycles et leur acceptation des résultats montraient que les gouvernements de ces pays étaient attachés à un système commercial multilatéral réformé qui puisse favoriser le redressement économique et ouvrir aux pays en développement des perspectives de développement durable.

64. Se référant aux vastes programmes d'ajustement structurel engagés par de nombreux pays en développement, notamment par la Jamaïque, au cours de la dernière décennie, le représentant a dit que l'objectif global avait été pour ces pays de revitaliser leur économie et de l'intégrer dans l'économie

mondiale. La libéralisation du commerce mondial était devenue le principe directeur majeur du système commercial international; en fait, l'expérience montrait que le libéralisme commercial et des règles commerciales internationales plus prévisibles renforçaient la croissance et le développement économiques. L'Acte final, avec les mécanismes institutionnels améliorés relevant de l'Organisation mondiale du commerce, pouvait donner les moyens d'aider les pays en développement à atteindre l'objectif de croissance économique et de développement. Toutefois, pour que de nombreux pays en développement puissent tirer profit de l'élargissement des perspectives offertes par le système commercial multilatéral réformé, un soutien de la communauté internationale serait nécessaire, s'agissant en particulier d'améliorer la capacité de ces pays de maîtriser les nouveaux mécanismes et instruments consacrés dans l'Acte final, ainsi que de participer à la poursuite des négociations dans certains domaines. A cet égard, le représentant comptait sur un soutien continu de la CNUCED à travers son programme de coopération technique.

65. Quant aux différents degrés d'avantages pouvant découler des résultats des négociations pour divers pays, il s'est déclaré préoccupé par l'effritement des préférences commerciales au titre de la Convention de Lomé et par la hausse des prix des importations alimentaires. D'après lui, les conséquences prévisibles du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement, en particulier les pays ACP, justifieraient l'adoption de mesures correctives et de mesures d'appui au développement économique et social de ces pays. Ces mesures devraient comprendre un soutien de la balance des paiements, qui pourrait provenir d'institutions financières multilatérales, et une assistance financière et technique, qui pourrait émaner d'organisations internationales telles que la CNUCED, l'ONUDI et la FAO. Le représentant a également fait valoir qu'un mécanisme de surveillance devrait être institué à l'OMC pour examiner les éventuelles incidences négatives des résultats du Cycle d'Uruguay et trouver les moyens de remédier aux problèmes, y compris par une compensation des éventuelles pertes subies.

66. La délégation jamaïquaine partageait l'opinion selon laquelle la CNUCED devrait, dans l'application des résultats du Cycle d'Uruguay, jouer un rôle encore plus dynamique en matière d'analyse des politiques, de délibérations intergouvernementales, de formation de consensus et de négociations.

Le représentant souscrivait pleinement aux vues exprimées par le porte-parole du Groupe des 77 sur les fonctions complémentaires bien délimitées de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce. La CNUCED possédait une large expérience dans de nombreux domaines relatifs au commerce international, et il espérait qu'elle continuerait de faire profiter les pays en développement de ses compétences au cours des prochaines années critiques.

67. Le représentant de la Commission européenne, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que les Accords du Cycle d'Uruguay conduiraient à une ouverture sans précédent des marchés grâce à une réduction globale des droits de douane beaucoup plus importante que l'objectif de 33 % fixé à Montréal et à une intégration progressive dans le système commercial multilatéral du commerce des textiles et de l'agriculture. La conclusion d'un accord sur les services, assorti d'un ensemble d'engagements initiaux, représentait un impressionnant point de départ pour la poursuite des négociations dans un certain nombre de secteurs. Le renforcement des règles du système commercial multilatéral, l'élargissement de ce système à de nouveaux domaines de l'activité économique internationale et, en particulier, la mise en place d'une organisation mondiale du commerce plus forte et dotée d'une plus large assise contribueraient à améliorer le système commercial mondial.

68. La participation des pays en développement au Cycle d'Uruguay constituait une évolution historique majeure dans le sens d'un monde plus équilibré, ouvrant de nouvelles perspectives de partenariat. Le Cycle d'Uruguay offrait de nouvelles possibilités d'exportation aux pays en développement en améliorant leur accès aux marchés, en particulier dans le secteur des textiles. Un système commercial multilatéral plus ouvert était bénéfique pour tous les participants - pays développés et pays en développement - et un système reposant sur des règles plus strictes contribuerait à promouvoir les droits des pays en développement, y compris ceux des pays d'Amérique latine et d'Asie qui, ces dernières années, avaient exécuté de vigoureuses politiques d'ajustement et simultanément ouvert leurs marchés.

69. Se référant aux clauses et aux décisions figurant dans l'Acte final concernant l'application d'un traitement différencié et plus favorable aux pays en développement et, plus particulièrement, aux pays les moins avancés, le représentant a souligné que l'Union européenne avait souvent été à l'origine de ces dispositions. Les pays les moins avancés pouvant tirer le plus grand parti d'une assistance technique visant à les aider à accroître

leur participation au commerce international, il a demandé à la CNUCED de concentrer ses efforts sur ces pays.

70. L'Union européenne appuyait l'objectif d'une entrée en vigueur de l'OMC le 1er janvier 1995, même si toutes les questions n'avaient pas été résolues à la réunion de Marrakech, notamment à propos des services. En outre, elle considérait que la globalisation de l'économie mondiale, avec ses conséquences pour les flux commerciaux, exigeait l'examen de questions qui étaient déjà traitées à la CNUCED, telles que le commerce et le financement, les pratiques commerciales restrictives, et l'efficacité commerciale. D'une façon plus générale, la CNUCED devrait préserver son rôle de pionnier dans l'examen de nouvelles questions.

71. Concernant les activités de l'OMC, le représentant a souligné la nécessité d'instaurer une coopération étroite entre l'OMC, le FMI et la Banque mondiale. Pour ce qui était des interactions entre commerce et environnement, il s'est félicité du projet de créer un Comité sur le commerce et l'environnement au sein de l'OMC. S'agissant des questions relatives à la concurrence, les disparités actuelles entre différents pays étaient telles que ces questions devaient être abordées rapidement, en particulier dans le contexte des pratiques commerciales restrictives. Enfin, il a fait observer que dans les domaines sociaux, il y avait un réel manque de compréhension et d'information quant aux problèmes qui se posaient. La question sociale devait être traitée de façon aussi impartiale que possible, s'agissant notamment de la pertinence de toute mesure proposée, y compris la nécessité de sauvegardes contre l'unilatéralisme et le protectionnisme. Les pays en développement avaient le droit légitime de profiter de leurs avantages naturels et d'appliquer des politiques intérieures adaptées à leur niveau de développement. L'Union européenne souhaitait examiner d'autres sujets avec la même objectivité. En dernière analyse, la force de la future OMC dépendrait de l'ouverture d'esprit de ses fondateurs, y compris les pays en développement.

-----